

# Histoire de neuneu(tre)s

par Alain Raviart

**I**maginez votre gosse qui rentre à la maison après son CEB. Commentaires du prof: «*Texte bâclé, problème de neutralité, atteinte à la liberté pédagogique, etc.*» Puniton? Non! Punitons.

Ou imaginez plutôt que ce soit le prof qui se soit planté, et le préfet qui lui inflige cette analyse. Coup de règle sur les doigts? Non! Suspension (au moins).

Imaginez maintenant – vrai de vrai – que ce soit la ministre de l'Enseignement qui soit l'objet d'une telle remontrance. File dans ta chambre (des députés)? Non! Elle l'a fait «*en exprès*». #cestjoelle

Explications.

La Cour constitutionnelle estime que le cours de morale n'est pas neutre. Il faut donc organiser un cours neutre. Joëlle Milquet invente l'EPA pour «*encadrement pédagogique alternatif*». Rien que le titre fait bondir. Le contenu aussi. Le Conseil d'Etat le flingue. Busé et rebusé: «*Texte bâclé, problème de*

*neutralité, atteinte à la liberté pédagogique, etc.*» (air désormais connu.)

Mais le génie de la ministre n'a pas de limite: «*Je ne voulais pas de ce bro!*», (on paraphrase à peine). Si ce n'est donc elle, c'est le partenaire socialiste qui exigeait donc ce machin...

Dès lors, une question tombe comme la bonne poire de son arbre: Joëlle Milquet aurait-elle volontairement mal torché sa copie? Quelle audace! La ministre cdH n'est pas neutre, le PS non plus et le cours toujours pas plus. Alors?

Les profs de morale suggèrent de rendre leur cours neutre (il suffit de modifier un décret). Mais pour les socialistes, cette démarche n'est pas neutre: le cours de morale serait neutre et la laïcité l'aurait donc dans l'os (ou ailleurs si vous aimez le libre-examen – ndla: aïe!).

Pigé? On tourne en rond et en bourrique (quelles que soient vos convictions). CQFD: être neutre n'est pas neutre, bien au contraire. ■